

LA LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-46, loi tendant à modifier la Loi sur le divorce.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE ET LES MESURES ACCESSOIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-47, concernant le divorce et les mesures accessoires.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI D'AIDE À L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES FAMILIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-48, tendant à prévoir la communication de renseignements susceptibles de permettre de retrouver les conjoints défaillants et d'autres personnes, ainsi que la saisie-arrêt, pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires, de certaines sommes entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Investissement Canada—Loi

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 30 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 de M. Langdon (p. 4242).

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il me restait encore quelques minutes hier lorsqu'on parlait du projet de loi et surtout des amendements. J'étais à parler de l'importance de l'emploi chez nous et de l'importance de voir que ce projet de loi, que ces amendements protègent ces emplois. Justement, je disais qu'il y avait eu des émeutes dans notre région parce que les gens pensaient justement ou voyaient qu'on allait leur enlever des emplois. Pourquoi ces émeutes? Tout simplement parce qu'il n'y avait pas eu de consultation et parce que les gens, les entrepreneurs n'avaient pas avisé, n'avaient pas discuté suffisamment avec les travailleurs, les syndicats, et ces gens se sont vus coincés, et c'était la seule façon qui leur restait, en fait, de contester cette perte d'emplois; parce qu'on remplaçait le travail manuel par des machines, ces gens-là ont réagi de manière violente. Je peux dire à la Chambre que le spectacle n'était pas beau, cela impliquait quelque 2,000 personnes.

Eh bien, voilà ce qui pourrait nous arriver, monsieur le Président, si on ne tient pas compte des amendements qui sont proposés afin que toute nouvelle entreprise qui vient s'installer dans nos régions... si ces mêmes entreprises n'ont pas à rendre compte soit à la population, soit au gouvernement ou même aux travailleurs.